



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 décembre 2002  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-septième session

Point 143 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

## Budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés .....	1–3	3
II. Ressources nécessaires .....	4	7
A. Ressources financières .....		7
B. Ressources humaines .....		8
III. Analyse des variations .....	5–16	9
IV. Mesures que l'Assemblée générale devra prendre .....	17	12
V. Résumé des mesures de suivi prises pour appliquer les demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....		12
Annexe		
Organigramme .....		15



## Résumé

Le présent rapport contient le budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, qui s'élève à 30 977 100 dollars, dont 18 600 dollars correspondent à des contributions volontaires en nature budgétisées.

Le budget prévoit le déploiement de 135 observateurs militaires, 110 fonctionnaires internationaux et 179 agents recrutés dans le pays.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis, l'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02)	Montants répartis (2002/03)	Prévisions de dépenses (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	3 466,6	3 494,4	3 483,0	(11,4)	(0,3)
Personnel civil	13 581,4	15 101,4	15 283,5	182,1	1,2
Dépenses opérationnelles	8 236,6	13 110,0	12 192,0	(918,0)	(7,0)
<b>Montant brut</b>	<b>25 284,6</b>	<b>31 705,8</b>	<b>30 958,5</b>	<b>(747,3)</b>	<b>(2,4)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 749,1	1 778,1	1 993,8	215,7	12,1
<b>Montant net</b>	<b>23 535,5</b>	<b>29 927,7</b>	<b>28 964,7</b>	<b>(963,0)</b>	<b>(3,2)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	18,6	18,6	–
<b>Total</b>	<b>25 284,6</b>	<b>31 705,8</b>	<b>30 977,1</b>	<b>(728,7)</b>	<b>(2,3)</b>

### Ressources humaines

Catégorie de personnel	Postes approuvés (2002/03)	Postes proposés (2003/04)	Diminution/ augmentation nette
Observateurs militaires	135	135	–
Personnel international	109	110	1
Personnel recruté dans le pays	177	179	2

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats escomptés**

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) dans sa résolution 937 (1994), et l'a prorogé dans sa résolution 1427 (2002) du 29 juillet 2002.

2. Le rôle de la Mission est d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général : veiller à ce que les parties appliquent l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces de 1994 et favoriser un règlement politique d'ensemble du conflit géorgien-abkhaze.

3. Compte tenu de cet objectif général, au cours de l'exercice budgétaire, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après.

**Composante 1 : Composante politique**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.1 Progrès vers un règlement politique du conflit	Les parties acceptent de négocier sur la base du document sur la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi	Contacts politiques suivis avec les parties Facilitation de contacts de haut niveau entre les parties Consultations avec le Groupe des Amis du Secrétaire général
1.2 Réactivation du mécanisme du Conseil de coordination	Le Conseil de coordination et ses groupes de travail se réunissent régulièrement  Adoption et mise en oeuvre de mesures de confiance	Réunions du Conseil de coordination et de ses trois groupes de travail (sur la sécurité, les réfugiés et les questions économiques et sociales)  Appui à la mise en oeuvre des mesures de confiance
1.3 Retour des réfugiés et des déplacés	Nombre de réfugiés et de déplacés définitivement rentrés chez eux	Réunions du Groupe de travail II (réfugiés) du Conseil de coordination Proposition et application de mesures transfrontières de maintien de l'ordre Consultations et propositions en vue de l'application des recommandations de la Mission d'évaluation conjointe effectuée en 2000 dans le district de Gali
1.4 Respect accru des droits de l'homme	Diminution du nombre de plaintes relatives aux droits de l'homme  Accord des autorités pour l'ouverture d'un bureau pour les droits de l'homme dans le district de Gali	Contrôle des procès et des centres de détention  Enquêtes sur les affaires relatives aux droits de l'homme  Appui à l'organisation d'ateliers de formation
<i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les parties soient déterminées à rechercher un règlement négocié, que le Groupe des Amis du Secrétaire général participe activement au processus et le soutienne, et que la situation sur le terrain et dans la région soit stable.		

**Composante 2 : Composante militaire**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
2.1 Respect de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces	<p>Aucune violation grave de l'Accord</p> <p>Les troupes des parties n'entrent pas dans la zone de sécurité et il n'est pas introduit de matériel militaire lourd dans la zone d'armement limité</p> <p>Aucune présence militaire n'est observée dans la vallée de la Kodori</p> <p>Augmentation du nombre de réfugiés rentrés chez eux</p> <p>Réduction du nombre de cas d'enlèvement et de banditisme</p>	<p>Patrouilles quotidiennes dans les secteurs de Gali et de Zougdidi</p> <p>Toute violation fait l'objet d'une enquête dans le cadre du Groupe d'enquête conjoint</p> <p>Réunions quadripartites hebdomadaires</p> <p>Patrouilles régulières dans la vallée de la Kodori</p> <p>Réunions régulières du Groupe de travail I (chargé des questions de sécurité)</p> <p>Organisation de patrouilles communes avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI)</p> <p>Contacts étroits avec la force de maintien de la paix de la CEI</p>
<p><i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les parties respectent l'Accord de cessez-le-feu et que les activités de maintien de la paix ne soient pas entravées par des groupes armés irréguliers.</p>		

**Composante 3 : Activités d'appui**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
3.1 Appui à la Mission plus efficace et plus efficient	Degré de satisfaction élevé des services auxquels l'appui est fourni	Administration du personnel  Meilleures conditions de vie et de travail pour le personnel  Services de sécurité et de protection rapprochée  Entretien des bâtiments  Extension des services de vidéoconférence à deux secteurs  Services informatiques et transmissions ininterrompues  Rapatriement et initiation des observateurs militaires  Soins médicaux  Entretien des bâtiments  Entretien des groupes électrogènes  Entretien des véhicules  Paiements  Gestion des contrats  Commandes  Inspection des aéronefs  Expéditions de matériel
<i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les conditions de sécurité n'entravent pas les activités d'appui et que les biens et services nécessaires soient disponibles.		

## II. Ressources nécessaires

### A. Ressources financières

#### 1. Ressources générales

(En milliers de dollars des États-Unis, l'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02) (1)	Montants répartis (2002/03) (2)	Prévisions de dépenses (2003/04) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	3 413,5	3 466,5	3 455,1	(11,4)	(0,3)
Contingents	53,1	27,9	27,9	–	–
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
<b>Personnel civil</b>					
Personnel international <sup>a</sup>	11 612,1	12 696,4	12 953,5	257,1	2,0
Personnel recruté dans le pays <sup>b</sup>	1 969,3	2 405,0	2 330,0	(75,0)	(3,1)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	62,2	63,3	84,2	20,9	33,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Frais de voyage	411,1	583,3	663,0	79,7	13,7
Installations et infrastructures	2 017,6	2 523,2	2 454,1	(69,1)	(2,7)
Transports terrestres	967,7	2 218,2	1 189,0	(1 029,2)	(46,4)
Transports aériens	2 603,0	4 106,3	4 055,4	(50,9)	(1,2)
Transports maritimes	–	–	–	–	–
Transmissions	833,0	1 484,2	1 455,5	(28,7)	(1,9)
Informatique	729,6	1 142,3	1 254,9	112,6	9,9
Services médicaux	44,4	148,9	134,0	(14,9)	(10,0)
Matériel spécial	–	14,4	–	(14,4)	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	568,0	825,9	901,9	76,0	9,2
Projets à impact rapide	–	–	–	–	–
<b>Total brut</b>	<b>25 284,6</b>	<b>31 705,8</b>	<b>30 958,5</b>	<b>(747,3)</b>	<b>(2,4)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	1 749,1	1 778,1	1 993,8	215,7	12,1
<b>Total net</b>	<b>23 535,5</b>	<b>29 927,7</b>	<b>28 964,7</b>	<b>(963,0)</b>	<b>(3,2)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées) <sup>c</sup>	–	–	18,6	18,6	–
<b>Total</b>	<b>25 284,6</b>	<b>31 705,8</b>	<b>30 977,1</b>	<b>(728,7)</b>	<b>(2,3)</b>

<sup>a</sup> Les montants pour 2003/04 et 2002/03 reposent sur un taux de vacance de postes de 10 %.

<sup>b</sup> Les montants pour 2003/04 et 2002/03 reposent sur un taux de vacance de postes de 5 %.

<sup>c</sup> Le montant pour 2003/04 correspond à une contribution du Gouvernement allemand évaluée à 18 600 dollars.

## 2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

4. Les montants prévus au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome qui sont compris dans le total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se répartissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	27,9
Soutien logistique autonome	–
<b>Total</b>	<b>27,9</b>

## B. Ressources humaines

### 1. Militaires et personnel de police

	<i>Effectifs approuvés (2002/03)</i>	<i>Effectifs proposés (2003/04)</i>	<i>Variation nette</i>
Observateurs militaires	135	135	–

### 2. Personnel civil

	<i>Personnel international</i>							<b>Total partiel</b>	<i>Personnel local</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total général</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général<sup>a</sup></b>											
Effectifs approuvés pour 2002/03	1	2	4	7	–	4	2	<b>20</b>	10	–	<b>30</b>
Effectifs proposés pour 2003/04	1	2	4	7	–	4	2	<b>20</b>	10	–	<b>30</b>
<b>Bureau du chef des observateurs militaires</b>											
Effectifs approuvés pour 2002/03	–	1	–	1	–	1	–	<b>3</b>	28	–	<b>31</b>
Effectifs proposés pour 2003/04	–	1	1	1	–	1	–	<b>4</b>	28	–	<b>32</b>
<b>Division de l'administration</b>											
Effectifs approuvés pour 2002/03	–	1	4	10	50	16	5	<b>86</b>	139	–	<b>225</b>
Effectifs proposés pour 2003/04	–	1	4	11	50	15	5	<b>86</b>	141	–	<b>227</b>

	<i>Personnel international</i>						<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<b>Total général</b>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Services de sécurité</i>	<b>Total partiel</b>		<i>Personnel local</i>	
<b>Total</b>											
Effectifs approuvés pour 2002/03	1	4	8	18	50	21	7	<b>109</b>	177	–	<b>286</b>
Effectifs proposés pour 2003/04	1	4	9	19	50	20	7	<b>110</b>	179	–	<b>289</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	1	1	–	(1)	–	<b>1</b>	2	–	<b>3</b>

<sup>a</sup> Comprend les collaborateurs directs du Représentant spécial, le Bureau des affaires civiles et politiques et le Bureau de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

#### *Référence*

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Les variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Les variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Les variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Les variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

<sup>1</sup> Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel international</b>	257,1 \$	2,0 %

• **Paramètres budgétaires : Augmentation des coûts standard**

5. L'augmentation des ressources nécessaires tient à une révision à la hausse des coûts standard.

**Modification des effectifs :**

• **Gestion : Moyens revus à la hausse et produits inchangés**

6. Il est proposé de créer un poste P-5 de chef adjoint des observateurs militaires pour que le commandement et le contrôle opérationnels de la Mission soient assurés plus efficacement; le titulaire serait habilité à remplir les fonctions du commandant de la force lors des absences de celui-ci en congé ou mission.

7. Conformément à la recommandation du Comité consultatif, et après examen du niveau de formation et d'expérience requis, ainsi que du niveau des responsabilités, des ressources ont été prévues pour le reclassement du poste de surveillant de travaux de la catégorie des services généraux à celle des administrateurs (P-2).

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté dans le pays</b>	(75,0 \$)	(3,1 %)

**Modification des effectifs :**

• **Gestion : Moyens et produits revus à la hausse**

8. Un poste existant aux opérations aériennes est proposé pour le Groupe des opérations aériennes; le titulaire recruté dans le pays serait chargé d'appuyer les opérations à l'aéroport de Senaki et à l'héliport de Zougdidi.

9. Il est proposé de recruter pour la Section des transmissions et des technologies de l'information un commis informaticien qui assurerait l'entretien de divers types de matériel informatique et fournirait un appui aux utilisateurs de Gali, de plus en plus nombreux.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	20,9 \$	33,0 %

• **Gestion : Moyens revus à la hausse et produits inchangés**

10. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique par la nécessité de remplacer des agents en congé de maternité ou en congé maladie de longue durée.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages autorisés</b>	79,7 \$	13,7 %

• **Gestion : Moyens et produits revus à la hausse**

11. L'augmentation prévue correspond au coût des conseils et de l'appui techniques et administratifs que du personnel du Département des opérations de maintien de la paix fournira à la Mission. Le Département a également renforcé la coordination des programmes de formation destinés au personnel des missions et prévoit d'organiser des stages et ateliers de formation auxquels des fonctionnaires de la MONUG assisteront pour améliorer leurs compétences et leurs connaissances.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(1 029,2 \$)	(46,4 %)

• **Gestion : Réduction du nombre de véhicules de remplacement**

12. La diminution des ressources nécessaires s'explique par le fait que moins de véhicules seront achetés, des ressources suffisantes ayant été affectées pendant l'exercice en cours.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	112,6 \$	9,9 %

• **Gestion : Moyens revus à la hausse et produits inchangés**

13. L'augmentation est imputable au coût plus élevé des logiciels informatiques et des licences de réseau, et au coût des services informatiques et des services d'appui réseau qui seront fournis à la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Services médicaux</b>	(14,9 \$)	(10,0 %)

• **Gestion : Moyens et produits revus à la baisse**

14. La diminution tient au fait que des ressources n'ont été prévues au titre des examens médicaux que pour le personnel recruté dans le pays.

	<i>Variation</i>	
<b>Matériel spécial</b>	(14,4 \$)	(100,0 %)

• **Gestion : Moyens revus à la baisse et produits inchangés**

15. Il n'est pas prévu de ressources au titre du matériel spécial pour l'exercice, tous les achats ayant été effectués au cours de l'exercice 2002/03.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	76,0 \$	9,2 %

• **Gestion : Moyens revus à la hausse et produits inchangés**

16. L'augmentation est imputable à un changement de fournisseur et de lieu pour les opérations de transit de marchandises.

#### IV. Mesures que l'Assemblée générale devra prendre

17. En ce qui concerne le financement de la MONUG, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture aux fins du fonctionnement de la Mission, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un crédit de 30 958 500 dollars;

b) La mise en recouvrement, à raison de 2 579 875 dollars par mois du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

#### V. Résumé des mesures de suivi prises pour appliquer les demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

*Demande/recommandation*

*Mesures prises pour appliquer la demande/recommandation*

##### **Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/56/887/Add.1)

##### **Examen du poste P-2**

Le Comité recommande que l'on examine, dans le cadre du prochain projet de budget de la MONUG, si le poste de classe P-2 créé pour le Bureau du chef des observateurs militaires (Groupe d'enquête conjoint) est toujours nécessaire, en donnant des indications précises à ce sujet (par. 13).

Le Groupe d'enquête conjoint du Bureau du chef des observateurs militaires a besoin d'un secrétaire pour assurer la continuité et disposer des compétences juridiques, législatives et administratives indispensables à l'examen des plaintes concernant des violations de l'Accord de Moscou et des actes de sabotage et de terrorisme visant la population civile qui auraient été commis dans la zone placée sous sa surveillance. Une procédure de sélection a été engagée afin de trouver un candidat correspondant au profil recherché.

##### **Appui aux opérations aériennes**

Le Comité demande que la Mission justifie dans le détail le partage des responsabilités entre les agents chargés de l'appui aux opérations aériennes, et que dans le prochain projet de budget de la MONUG, on examine si le poste d'assistant spécialiste de la sécurité aérienne à Soukhoumi (catégorie du Service mobile) continue d'être nécessaire, en donnant des indications précises à ce sujet (par. 15).

L'Organisation a pour règle de séparer les fonctions liées aux opérations aériennes et celles qui concernent la sécurité aérienne. Le chef des opérations aériennes supervise les sous-traitants qui fournissent des services de transport aérien à la Mission et a sous sa responsabilité l'ensemble du matériel volant de la Mission, y compris en ce qui concerne les opérations aériennes, la conformité technique et les opérations au sol dans la zone placée sous la responsabilité de la MONUG. Cette zone comprend les aéroports de

Soukhoumi, Zougdidid et Tbilissi, à partir desquels sont exploités un avion et deux hélicoptères. Il a également pour fonctions de conseiller le chef de l'administration sur les questions liées aux opérations aériennes, notamment l'exécution des activités de formation aéronautique et des procédures normalisées d'exploitation. Il supervise deux assistants spécialistes des opérations aériennes (1 fonctionnaire international et 1 agent local) en poste à Tbilissi et trois autres en poste à Soukhoumi, qui le secondent dans des tâches administratives telles que le contrôle de la consommation de carburant, le contrôle des coûts et l'assurance de qualité des contrats passés avec des fournisseurs d'aéronefs et de services aéroportuaires à Soukhoumi, Tbilissi, Zougdidid et Trabzon. Un poste d'agent local supplémentaire est proposé dans le présent rapport pour un assistant spécialiste des opérations aériennes qui serait en poste à Zougdidid. L'administrateur chargé de la sécurité aérienne, pour sa part, conseille le chef de l'administration sur tous les aspects liés à la sécurité aérienne, effectue des missions de contrôle de la sécurité, s'attache à faire connaître et respecter les politiques de sécurité et enquête sur les incidents et accidents. Il est secondé par un assistant spécialiste de la sécurité aérienne recruté sur le plan international.

#### **Transfert de l'atelier de transport**

Le Comité demande que l'on étudie la possibilité de transférer l'atelier de transport principal à Soukhoumi (par. 19).

La base logistique de la Mission, comme la plus grande partie de ses véhicules, se trouvent à Zougdidid et dans le secteur voisin de Gali. Il serait moins rationnel et plus compliqué de transférer à Soukhoumi, pour l'entretien, les véhicules actuellement entretenus à Zougdidid. Le mieux est de laisser l'atelier principal à Zougdidid et d'ouvrir un petit atelier à Soukhoumi pour les petits travaux d'entretien.

#### **Examen des postes créés pour la Section de la sécurité**

Le Comité demande à la Mission d'examiner si les cinq postes d'agent du Service mobile qui viennent d'être créés pour la Section de la sécurité continuent d'être nécessaires et de

Les cinq postes internationaux d'agent de la sécurité approuvés pour l'exercice 2002/03 demeurent nécessaires. Leurs titulaires assurent la garde et la protection de la résidence du

*Demande/recommandation**Mesures prises pour appliquer la demande/recommandation*

Le Comité demande à la Mission d'examiner si les cinq postes d'agent du Service mobile qui viennent d'être créés pour la Section de la sécurité continuent d'être nécessaires et de rendre compte des résultats de cet examen dans le cadre du prochain projet de budget de la MONUG (par. 20).

Les cinq postes internationaux d'agent de la sécurité approuvés pour l'exercice 2002/03 demeurent nécessaires. Leurs titulaires assurent la garde et la protection de la résidence du Représentant spécial jour et nuit, tous les jours de la semaine, lorsque ce dernier se trouve à Soukhoumi. Des entretiens et des réunions de haut niveau des responsables de la MONUG, des représentants des parties abkhazes et géorgiennes et des représentants de la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont lieu à la résidence, où un degré de sécurité élevé doit donc être maintenu en permanence.

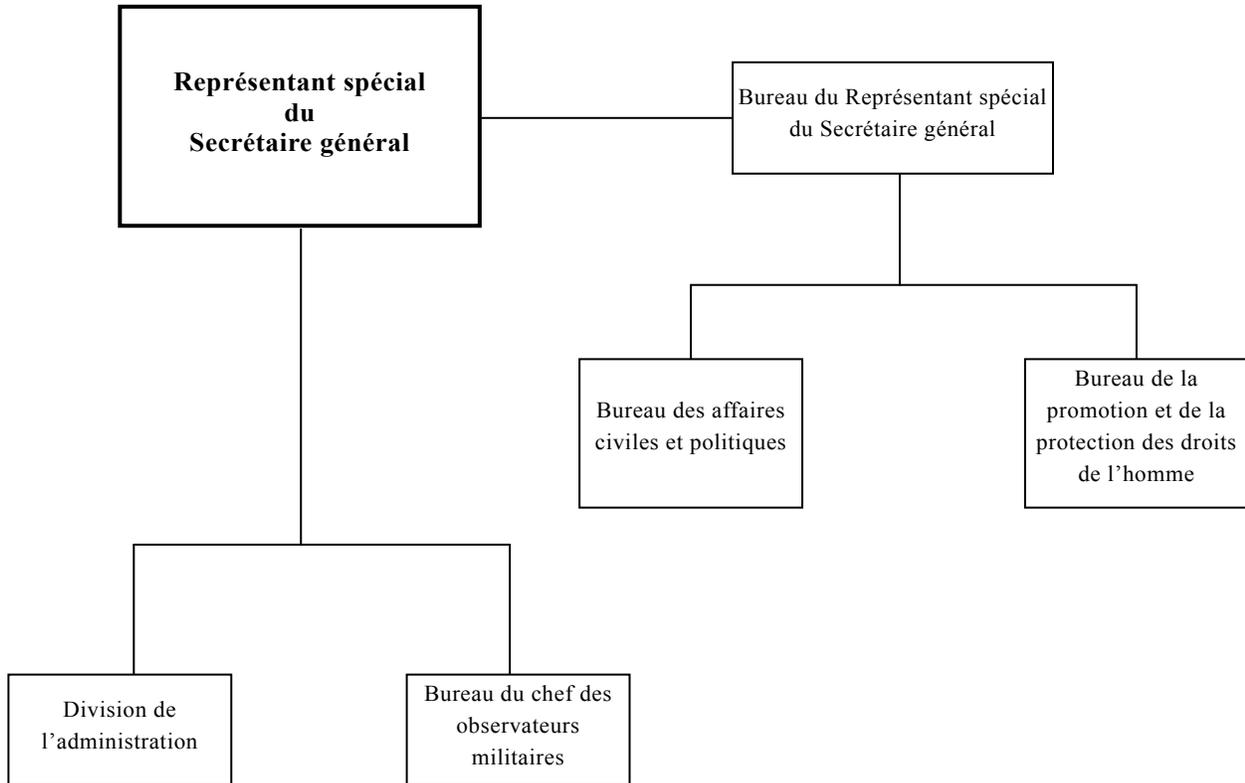
**Déploiement/retrait d'aéronefs**

Le Comité se demande dans quelle mesure il est justifié d'inclure un poste pour le déploiement/retrait d'aéronefs dans chaque projet de budget, étant donné que les aéronefs utilisés par la Mission ne sont pas remplacés chaque année (par. 32).

À la MONUG, un fournisseur a remplacé un hélicoptère MI-8 à trois reprises au cours de l'exercice. L'avion que la Mission utilise a également été remplacé à plusieurs reprises.

## Annexe

## Organigramme



## Carte

---